

COMMUNE DE PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE

Modification N° 2 du PLU Ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUEb en vue de l'extension de la zone d'activités de Malebarge

BILAN DE LA CONCERTATION

Métropole Aix-Marseille Provence

DGD ADHICT / Pôle Cohérence Territoriale - Direction Urbanisme
Service Urbanisme Secteur Ouest – Division Urbanisme
Istres

Allée de la Passe Pierre
Bât. Trigance 4
13 800 ISTRES
<https://ampmetropole.fr/>

SOMMAIRE

1	PREAMBULE	3
2	BILAN DE LA CONCERTATION	4
2.1	La durée de la concertation	4
2.2	Les outils d'information	8
2.2.1	Le dossier de présentation du projet	8
2.2.2	Contenu dossier mis à disposition	8
2.3	Les outils d'expression	9
2.3.1	Les registres papier et dématérialisés	9
2.3.2	Les autres contributions écrites	10
2.3.3	Bilan des observations reçues	10

1 PREAMBULE

La procédure de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Port-Saint-Louis-du- Rhône a été engagée par délibération du Conseil de Métropole n°URBA-016-12107/22/CM du 30 juin 2022 et prescrite par arrêté de Madame La Présidente n° 22/259/CM du 8 septembre 2022. Elle a pour objet l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUEb, située dans le périmètre de la Zone Industriale-Portuaire (ZIP), pour permettre l'extension de la zone d'activités de Malebarge. Cette extension cible l'accueil d'activités liées à la maintenance et aux services connexes du secteur du transport et de la logistique.

La zone 2AUEb représente une superficie d'environ 8 ha. Elle s'inscrit dans un contexte environnemental porteur d'enjeux écologiques élevés. C'est pourquoi la Métropole a décidé de réaliser une évaluation environnementale de la modification.

De ce fait, le projet de modification est tenu de faire l'objet d'une concertation associant pendant toute la durée des études, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, en application de l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme.

Par délibération n° URBA-011-14312/23/CM du 29 juin 2023, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a défini les objectifs poursuivis et a fixé les modalités de la concertation portant sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Port- Saint-Louis-du-Rhône.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- L'ouverture à l'urbanisation et l'inscription d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur la zone 2AUEb située dans le périmètre de la Zone Industriale-Portuaire (ZIP), au Nord-Est de la zone d'activités de Malebarge, pour permettre son extension ;
- L'actualisation du rapport de présentation, du dossier des OAP, du règlement graphique et du règlement écrit du Plan Local d'Urbanisme opposable.

Les modalités de la concertation sont les suivantes :

Rappel des objectifs de la concertation :

- Donner un accès au public à une information claire tout au long du projet ;
- Permettre au public de formuler ses observations.

La durée de la concertation :

- Déroulement de la concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet conformément à l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme ;
- Dates d'ouverture et de clôture de la concertation portées à la connaissance du public par voie d'affichage et par voie de publication dans un journal local, au moins 15 jours avant la date d'ouverture et de clôture de la concertation.

Les modalités de la concertation :

Mise à disposition du public d'un dossier des études liées au projet de modification du PLU, complété au fur et à mesure de l'évolution de ces études :

- Sous format papier :
 - A la Métropole Aix-Marseille-Provence – Service Urbanisme Secteur Ouest – Division Urbanisme Istres – allée de la Passe-Pierre, Trigance 4 – 13 800 ISTRES.
 - Au Pôle Technique Municipal de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône – 2^{ème} étage – 25, avenue Max Dormoy – 13 230 PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE.
- Sous format numérique :
 - Sur le registre <https://www.registre-numerique.fr/mn2-plu-port-st-louis-rhone> depuis le site internet de la Métropole.

Mise à disposition du public de registres et d'outils permettant de formuler ses observations :

- Sous format papier :
 - A la Métropole – Service Urbanisme Secteur Ouest – Division Urbanisme Istres – allée de la Passe-Pierre, Trigance 4 – 13 800 ISTRES.
 - Au Pôle Technique Municipal de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône – 2^{ème} étage – 25, avenue Max Dormoy – 13 230 PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE.
- Sous format numérique :
 - Sur le registre numérique <https://www.registre-numerique.fr/mn2-plu-port-st-louis-rhone> accessible depuis le site internet de la Métropole.
 - Par mail, à l'adresse dédiée mn2-plu-port-stlouis-rhone@mail.registre-numerique.fr

En les adressant par courrier à : Métropole Aix-Marseille-Provence – Service Urbanisme Secteur Ouest, Division Urbanisme Istres – chemin du Rouquier, BP 10647 – 13 800 ISTRES.

2 BILAN DE LA CONCERTATION

Les modalités de la concertation prévues dans la délibération n° URBA-011-14312/23/CM du 29 juin 2023 ont été mises en œuvre tout au long de la concertation avec le public de la manière suivante.

2.1 La durée de la concertation

Conformément à l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme, la concertation s'est déroulée pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

La concertation a été **ouverte le 11 décembre 2023** et a été **clôturée le 2 mai 2024**, soit une durée de **près de 5 mois**.

Conformément à la délibération n° URBA-011-14312/23/CM du 29 juin 2023, les dates d'ouverture et de clôture de la concertation ont été portées à la connaissance du public par voie d'affichage et par voie de publication dans 1 journal local, au moins 15 jours avant la date d'ouverture et de clôture de la concertation.

Les avis d'ouverture et de clôture ont ainsi fait l'objet d'une **parution dans la partie annonce légale du journal La Provence**, respectivement en date du **vendredi 24 novembre 2023**, et du **12 avril 2024**.

Ces mêmes avis ont été **affichés au plus tard le vendredi 24 novembre 2023 pour l'avis d'ouverture**, et **au plus tard le 12 avril 2024 pour l'avis de clôture**, dans les lieux suivants :

- Au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence – 58 boulevard Charles Livon 13007 MARSEILLE ;
- A la Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction de l'Urbanisme – Service Urbanisme Secteur Ouest – Division Urbanisme Istres – allée de la Passe Pierre, Trigance 4 – 13 800 ISTRES ;
- En mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône – Hôtel de Ville – 3, avenue du Port - 13 230 PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE ;
- Au Pôle Technique Municipal – 2^{ème} étage – 25, avenue Max Dormoy – 13 230 PORT- SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE ;
- A la Maison France Service - 4 rue Jean Rouget – 13230 PORT-SAINT-LOUIS-DU- RHÔNE, et sur la borne France Services.

Vendredi 24 novembre 2023

Contact: 04 91 84 46 30 - al@laprovence-medias.fr

Annonces légales

Aux 4 quatre Ventes Journée d'expertises : s'assurer qu'un trésor n'est pas caché au grenier ! La maison de ventes Rossini se propose d'évaluer sur rendez-vous la valeur de vos bijoux et objets d'art, mardi 28 novembre, à Arles et à Saint-Rémy-de-Provence et mardi 5 décembre à Nîmes et Salon-de-Provence.

Mardi, commençaient-ils et experts de la maison de ventes Rossini sont à Arles le matin puis à Saint-Rémy-de-Provence l'après-midi, pour une journée d'expertise de bijoux et d'objets d'art, gratuite. Le mardi suivant ils se rendront à Nîmes et Salon-de-Provence pour une journée d'expertise de bijoux et d'objets d'art, gratuite. Le mardi suivant ils se rendront à Nîmes et Salon-de-Provence pour une journée d'expertise de bijoux et d'objets d'art, gratuite.



Les experts se penchent sur les bijoux de vos greniers. ©DR

son sera d'autant plus intéressante que l'objet sera bien vendu", précise Charles Rossini. La maison de ventes Rossini se propose d'évaluer sur rendez-vous la valeur de vos bijoux et objets d'art, gratuite. Le mardi 28 novembre, à Arles, les rendez-vous auront lieu à la Villa 1, 2 rue Étienne Gaudier, de 9 h à 15 h.

ANNONCES LEGALES



AVIS AU PUBLIC

MODIFICATION N°2 - Ouverture de la concertation

Per délibération n° URPA-011-1482020M du 29 juin 2020, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a adopté le mode de la concertation portant sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cabriès à l'évaluation environnementale, conformément à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme.

nos annonces légales & marchés publics du lundi au vendredi dans La Provence & le mardi dans notre supplément Economie



RD06-Aménagement de l'avenue Jean Moulin avec création d'un file vert entre la RD06 et la RD543

COMMUNE DE CABRIÈS

Per délibération en date du 24 juin 2023 le Département des Bouches du Rhône a décidé de lancer une concertation publique afin de le financement de la RD06 - avenue Jean Moulin avec création d'un file vert entre la RD06 et la RD543, à Cabriès.

VIE DES SOCIÉTÉS

Sud Empire Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 20 novembre 2023, il a été constitué une société présumée faire les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée

APPEL D'OFFRES

AVIS DE MARCHÉ

DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 13 SERVICES - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : Maire d'Arles. Adresse Internet : www.arles.fr



AVIS

- 1. MAÎTRE D'OUVRAGE : La Cité Provence-Nîmes-Côte d'Azur et Corse dont le siège social est sis 22 allée Ray Casard, 13000 Marseille, immatriculée au RG de Marseille sous le numéro 731 455 363
- 2. OBJET DU CONTRAT : Marché de travaux de construction œuvre de 40 logements collectifs sociaux N° Habitat HOC - R12032-10N
- 3. PROCÉDURE DE PASSATION : Procédure formalisée - Appel d'offres ouvert
- 4. LIEU D'EXÉCUTION : Résidence Bora Valère - Rue Gaudard - 13000 Marseille
- 5. MODALITÉS D'ATTRIBUTION : Contrat attribué en lots séparés. Sont retenus les lots suivants
- 6. CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES : - Durée précontractuelle des travaux : 18 mois dont 1 mois de préparation
- 7. CONDITIONS DE PARTICIPATION : RETIEN DU DOSSIER DE CONSULTATION : Le dossier de consultation peut être obtenu à l'adresse électronique suivante : https://www.cdchabitat.com/rdm/rn12/gant/13032
- 8. CONTIÈRES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés au règlement de consultation
- 9. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 30 novembre 2023 à 10h00
- 10. DATE D'ENVOI À LA PUBLICATION : 25/10/2023

2.2 Les outils d'information

2.2.1 Le dossier de présentation du projet

Un dossier des études liées au projet de modification du PLU, complété au fur et à mesure de l'évolution de ces études a été mis à disposition du public :

- **Sous format papier :**
 - A la Métropole – Service Urbanisme Secteur Ouest – Division Urbanisme Istres –allée de la Passe-Pierre, Trigance 4 – 13 800 ISTRES.
 - Au Pôle Technique Municipal de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône – 2ème étage – 25, avenue Max Dormoy – 13 230 PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE.
- **Sous format numérique :**
 - Sur le registre <https://www.registre-numerique.fr/mn2-plu-port-st-louis-rhone> accessible depuis le site internet de la Métropole.

Extrait du site Internet de la Métropole :

Concertation: Modification N°2 du PLU de Port-Saint-Louis-du-Rhône



Du lundi 11 décembre 2023 00h00, au vendredi 29 mars 2024 minuit

La modification N°2 du PLU de Port-Saint-Louis-du-Rhône a pour objet de permettre l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUEb, d'une superficie d'en ...

[Accéder au registre](#)

2.2.2 Contenu dossier mis à disposition

Le dossier de présentation du projet mis à disposition du public, tant sur le registre numérique qu'en format papier, contenait les informations suivantes :

1 – Une Notice de présentation de la modification N°2 du PLU de Port-Saint-Louis-du-Rhône détaillant :

- Le contexte, l'objet et le cadre réglementaire de la procédure ;
- La présentation du site, du projet d'extension de la zone d'activités de Maleborge et les enjeux de l'ouverture à l'urbanisation ;
- Les évolutions des différentes pièces du PLU envisagées.

2 - La délibération du Conseil de Métropole n° URBA-016-12107/22/CM du 30 juin 2022 **sollicitant de la Présidente de la Métropole l'engagement de la procédure de modification n°2** du PLU de Port-Saint-Louis-du-Rhône ;

3 - L'arrêté n° 22/259/CM du 8 septembre 2022 de Madame la Présidente engageant la procédure de modification n°2;

4 - La délibération du Conseil de Métropole n° URBA-002-13029/22/CM du 15 décembre 2022 justifiant l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUEb dans le cadre de la modification n°2 du PLU de Port-Saint-Louis-du-Rhône ;

5 – Une note environnementale est venue compléter ce dossier en février 2024, présentant notamment :

- Une synthèse de l'Etat initial de l'environnement de la commune et du site ;
- Une analyse des incidences potentielles de la mise en œuvre de la modification N°2
- Les perspectives de mesures prises pour éviter, réduire et compenser les incidences négatives du projet de modification sur l'environnement.

Extrait de la page de consultation du projet via le Registre numérique :

MODIFICATION N°2 DU PLU DE PORT SAINT LOUIS DU RHÔNE

OUVERT LE 11/12/2023 À 00 HEURE, CE REGISTRE SERA CLOS LE 29/03/2024 À MINUIT

LE PROJET

[Retour à l'accueil](#)

DOSSIER

	Tout déployer	Tout fermer
1 Notice de Présentation M2 PLU PSLR 2023 07 05		1.31 Mo  
2 2022 06 30 Délibération Engagement M2 PLU PSLR		83.68 Ko  
3 2022 09 08 Arrêté Prescription M2 PLU PSLR		173.49 Ko  
4 2022 12 15 Délibération Ouverture Urbanisation M2 2AUEb		114.07 Ko  

LES DOCUMENTS D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRES

 [EVALUATION ENVIRONNEMENTALE - Note environnementale pour la concertation \(3.76 Mo\)](#)

La délibération du Conseil de Métropole n°URBA-011-14312/23/CM du 29 juin 2023 définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ainsi que **l'avis au public d'ouverture de la concertation** étaient également joints au dossier.

2.3 Les outils d'expression

2.3.1 Les registres papier et dématérialisés

Le public a pu formuler ses observations sur des registres mis à sa disposition :

- **Sous format papier :**
 - A la Métropole – Service Urbanisme Secteur Ouest – Division Urbanisme Istres – Modification N°2 du PLU de Port-Saint-Louis-du-Rhône/ Bilan de la concertation 8/10

- o allée de la Passe-Pierre, Trigance 4 – 13 800 ISTRES.
- o Au Pôle Technique Municipal de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône – 2ème étage – 25, avenue Max Dormoy – 13 230 PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE.
- **Sous format numérique :**
 - o Sur le registre numérique <https://www.registre-numerique.fr/mn2-plu-port-st-louis-rhone> accessible depuis le site internet de la Métropole.
 - o Par mail, à l'adresse dédiée : mn2-plu-port-stlouis-rhone@mail.registre-numerique.fr.

2.3.2 Les autres contributions écrites

Le public pouvait également formuler ses observations en les adressant par courrier à : Métropole Aix-Marseille-Provence – Service Urbanisme Secteur Ouest, Division Urbanisme Istres – chemin du Rouquier, BP 10647 – 13 800 ISTRES.

2.3.3 Bilan des observations reçues

Le registre numérique a été l'outil de concertation le plus utilisé, avec 91 visiteurs enregistrés sur la période de consultation. Il y a eu 187 téléchargements et 81 visualisations des différents documents du dossier de présentation. Les documents les plus consultés ont été la notice de présentation et la délibération d'ouverture à l'urbanisation.

Toutefois, une seule contribution a été déposée. Il s'agit d'une information de RTE (Réseau de Transport d'Electricité), gestionnaire du réseau de transport d'électricité à haute et très haute tension sur l'ensemble du territoire métropolitain, rappelant les servitudes I4 et les prescriptions en matière d'urbanisme réglementaire. La Métropole et la Commune ont pris bonne note de ces observations, toutefois elles ne concernent pas directement la modification N°2 du PLU.

Les registres mis à disposition au Pôle technique Municipal de la commune et à la Division Urbanisme Istres n'ont reçu aucune observation.

Aucun courrier postal ou mail n'a été reçu.